



**Rectorat**

Département de  
l'Encadrement de la vie  
des Etablissements et de  
leurs des personnels

**Bureau des Etablissements**

Dossier suivi par  
Martine DESPREZ  
Téléphone  
03 20 15 64 04  
Fax  
03 20 15 66 36  
Mel  
Martine.desprez @ac-lille. fr

Cité Académique  
Guy Debeyre  
20 rue St Jacques  
BP 709  
59033 LILLE Cedex

Lille, le 27 janvier 2010

Le Recteur de l'Académie

A

Madame La Présidente  
Association « La Maison de l'Europe et de la  
grande Thiérache »  
2, Rue Saint Louis  
59610 FOURMIES

Objet : agrément académique en qualité d'association éducative complémentaire de  
l'enseignement public

Madame la Présidente,

Pour faire suite à la réunion du Conseil Académique des Associations Educatives  
Complémentaires de l'Enseignement Public du 16 décembre 2009, j'ai l'honneur de  
vous informer que l'agrément académique est accordé à votre association, à compter  
de cette date, pour une durée de 5 ans, conformément aux articles D551-1 et suivants  
du Code de l'Education.

Vous trouverez en pièce jointe l'arrêté qui vous servira dans le cadre de vos relations  
avec les établissements.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations  
distinguées.

~~Pour la Signature et le Cachet~~  
**La Secrétaire Générale de l'Académie**

  
**F. DELHOUGNE**

Bernard DUBREUIL

académie  
Lille

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE LILLE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat de l'académie

Département de  
l'Encadrement de la Vie  
des Etablissements et de  
leurs Personnels

Bureau des  
Etablissements

Dossier suivi par :  
Martine DESPREZ  
Téléphone  
03 20 15 64 04  
Fax  
03 20 15 66 36  
Mél

[martine.desprez@ac-lille.fr](mailto:martine.desprez@ac-lille.fr)

Cité Académique  
Guy Debeyre  
20 rue St Jacques  
BP 709  
59033 Lille Cedex

Vu les articles D551-1 et suivants du Livre V du Code de l'Education,

Vu la circulaire n°93-136 du 25 février 1993 relative aux relations avec les associations qui prolongent l'action de l'enseignement public,

Vu l'avis du Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public réuni le 16 décembre 2009,

ARRETE

Article 1 :

Sont agréées ou bénéficient d'un renouvellement les associations citées ci dessous en qualité d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public :

Association « Autour des rythmes actuels »  
301 Avenue des Nations Unies 59100 ROUBAIX

Association « La belle histoire »  
1, Avenue de la Créativité 59650 VILLENEUVE d'ASCQ

Association « Ecomusée de l'Avesnois »  
Place Maria Blondeau 59612 FOURMIES

Association « Maison de l'Europe et de la grande Thiérache »  
2, Rue Saint Louis 59610 FOURMIES

Association « Diokko »  
43, Rue Kléber 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Association « Ride on Lille »  
4, Rue Parmentier 59000 LILLE

Association « Pôle Synéo »  
19, Place Jehan Froissart 59300 VALENCIENNES

Article 2 :

Le présent agrément entre en vigueur à compter du 16 décembre 2009 pour une durée de 5 ans.

Article 3 :

La Secrétaire Générale d'Académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 27 janvier 2010

Bernard DUBREUIL